Outils en soutien aux opérations de reinstallation

euaa
EUROPEAN UNION
AGENCY FOR ASYLUM

Liste de contrôle pour les modalités de transfert

2022

Ni l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) ni aucune personne agissant au nom de l'EUAA n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

PDF ISBN 978-92-9465-964-4 doi:10.2847/677 BZ-07-22-107-FR-N

© Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), 2022

Illustration de la page de couverture, Irina_Strelnikova, © iStock, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres matériels non couverts par le droit d'auteur de l'EUAA, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

Introduction à cet outil

Les informations présentées dans cet outil ne sont en aucun cas exhaustives, mais constituent un recueil d'orientations et de conseils pratiques sur la manière d'organiser le transfert des dossiers de réinstallation ([1]). L'objectif est de soutenir les États membres de l'Union européenne et les pays associés (UE+) dans leur travail opérationnel en matière de réinstallation.

Quelle est la finalité de cet outil?

L'objectif principal de cet outil est de déterminer les étapes et activités les plus importantes qui peuvent avoir lieu lors de la préparation et de la mise en œuvre du transfert de réfugiés dans le cadre d'un programme de réinstallation. La liste de contrôle met en évidence les principaux aspects à prendre en considération lors de l'organisation du voyage. Cela va de la délivrance des documents de voyage aux procédures d'accueil à l'aéroport de destination.

Pourquoi a-t-il été créé?

Organiser le transfert de grands groupes de réfugiés peut être un processus difficile. Cet outil a été créé afin d'aider les pays à définir ou à améliorer leurs procédures opérationnelles et de veiller à ce que les éléments les plus importants soient dûment pris en compte. En outre, cette liste de contrôle peut apporter un soutien efficace aux pays de l'UE + dans l'organisation des voyages, que cette partie du processus de réinstallation soit externalisée ou directement gérée par l'UE +.

À qui est destiné cet outil?

Cette liste de contrôle vise principalement à soutenir les agents nationaux de réinstallation qui planifient le transfert de réfugiés réinstallés, en collaboration avec un partenaire externe chargé de la mise en œuvre ou avec une agence nationale. Elle peut être considérée comme utile pour les agents qui participent pour la première fois à la réinstallation et qui pourraient bénéficier d'orientations supplémentaires, ainsi que pour les agents expérimentés qui pourraient l'utiliser pour se rappeler ce qu'ils doivent prendre en considération dans leur travail.

([1]) Cet outil a été initialement élaboré dans le cadre du projet «Facilitating Resettlement and Refugee Admission through New Knowledge» [Faciliter la réinstallation et l'admission de réfugiés grâce à l'acquisition de connaissances] (EU-FRANK). Le projet a été financé par le Fonds européen «Asile, migration et intégration», dirigé par l'Agence suédoise des migrations. Dans le cadre du processus de transfert de EU-FRANK, l'EUAA a mené un exercice d'assurance qualité des outils opérationnels de réinstallation mis au point dans ce projet.

Liste de contrôle pour les modalités de transfert

1. Documents de voyage ([2])			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Délivrance d'un permis de voyage**, si et où cela est nécessaire pour les déplacements internes dans le pays de premier asile	Assurez la liaison avec l'OIM, le HCR ou d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre dans les pays de départ et/ou de destination afin d'obtenir des informations sur les procédures demandées par les autorités des pays d'accueil. Une attention particulière doit être accordée à la date retenue et à la durée du permis de voyage.	**Les principales parties prenantes dans les pays d'accueil sont:** • Les autorités locales/ nationales • L'OIM • Le HCR • D'autres partenaires de mise en œuvre Les gouvernements des pays d'accueil définissent les procédures, le rôle des principales parties prenantes et les délais d'obtention des permis de voyage, qui sont souvent fixés dans des accords avec le HCR, l'OIM ou d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre.
☐	**Délivrance des visas**	Assurer la liaison avec les ambassades nationales, les consulats et missions diplomatiques dans les pays d'accueil ou les pays voisins, le cas échéant. Vérifiez auprès de l'ambassade nationale sa capacité et les délais habituels de délivrance des visas, comme le nombre de cas ou de personnes auxquelles un visa est délivré par jour. Ces informations tiendraient compte, de préférence, des lieux de résidence des réfugiés et des dossiers liés dans l'ensemble des dossiers. Contactez le partenaire de mise en œuvre concerné si l'organisation du voyage est externalisée.	**Les pays de réinstallation de l'EEE exigent généralement un visa d'entrée** pour le voyage et le transit. Si les réfugiés ne sont pas titulaires d'un passeport en cours de validité, les autorités des États membres peuvent délivrer un laissez-passer à temps unique ou des passeports d'urgence, voire demander des documents de voyage du CICR. Le HCR et/ou l'OIM peuvent aider à obtenir ce document en fonction des modalités dans le contexte spécifique du pays.

([2]) Veuillez considérer que des documents et exigences supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres événements perturbateurs pourraient être nécessaires.

1. Documents de voyage			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
		Afin de suivre les éventuels changements intervenus dans la composition de la famille, il est important de vérifier et d'ajuster la composition des dossiers. Comparez ces informations à celles figurant dans les RRF ainsi qu'aux preuves documentaires des réfugiés concernant les changements qui ont pu se produire. Ces changements peuvent inclure la naissance d'un enfant ou le fait que des membres de la famille sont désormais mariés ou décédés. Dans ces cas, il est fort probable que l'ambassade/consulat ait besoin d'une mise à jour officielle de la liste des réfugiés. D'autres documents peuvent être exigés par l'ambassade ou le consulat: • acte de naissance pour les nouveau-nés (et une RRF mise à jour par le HCR); • certificat de divorce • certificats de garde; • certificat international de vaccination; • test ADN. Des contrôles de sécurité nationaux peuvent être effectués et peuvent comprendre: • la prise des empreintes digitales; • l'examen des noms dans les bases de données nationales et internationales (après avoir vérifié si les données à caractère personnel communiquées sur les RRF correspondent à l'identité des réfugiés); • contrôle sur les médias sociaux.	**Si le réfugié ne possède pas de passeport en cours de validité**, il convient de préciser avec l'ambassade/le consulat national quels documents et informations devraient être utilisés pour demander un visa (par exemple, passeport périmé, carte d'identité nationale, attestation de réfugié du HCR). Il est important de veiller à ce que tous les partenaires utilisent les mêmes données, par exemple lors de la réservation de billets d'avion, lors de la demande de permis de sortie ou de voyage dans le pays, et pour la délivrance de visas. Des organisations telles que l'OIM peuvent faciliter le traitement des demandes de visa et les procédures connexes (par exemple, les permis temporaires nécessaires au transit dans un centre de transit d'évacuation).

1. Documents de voyage			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Délivrance du permis de sortie**	Établissez des contacts en temps utile avec le HCR, l'OIM ou d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre afin de leur permettre d'entamer les procédures d'autorisation de sortie conformément aux demandes des autorités du pays d'accueil (par exemple, le GSO au Liban, la DGMM en Turquie, le DRA au Kenya, etc.). En collaboration avec le HCR/l'OIM, préparez tous les documents nécessaires [notification préalable de réservation (ABN) et documents de voyage officiels tels que les visas d'entrée nationaux ou les laissez-passer].	Chaque contexte applique des protocoles différents pour l'obtention des permis de sortie. Ce processus peut prendre jusqu'à plusieurs mois. Dans certains cas, une redevance doit être payée, tandis que dans d'autres cas, le permis de sortie est délivré gratuitement. Dans certains contextes, des documents de voyage officiels sont requis, dans d'autres non. Il est préférable d'entamer les procédures dès que la décision de réinstallation est prise, afin de réduire au minimum le temps d'attente avant le départ.
☐	**Organisation du voyage**	Sélectionnez les dates exactes de voyage en accord avec les acteurs nationaux concernés et les parties prenantes sur le terrain, en fonction de la disponibilité des compagnies aériennes, de la validité des permis de sortie/documents de voyage et des créneaux d'arrivée pour les pays de réinstallation. Assurez la liaison avec le partenaire chargé de la mise en œuvre chargé du soutien logistique/opérationnel afin de définir les modalités de voyage: • comparez les **coûts** entre les vols charters et les vols commerciaux et déterminez la meilleure option disponible et l'itinéraire le plus direct en tenant compte des exigences de transit si nécessaire; • vérifiez la disponibilité des vols internationaux et nationaux;	**Des organisations telles que l'OIM ([3]) ont des accords permanents avec des compagnies aériennes et des compagnies de charters** qui peuvent faciliter la mise à disposition: de tarifs négociés avec des conditions flexibles; de tarifs collectifs spéciaux; de frais d'annulation réduits ou nuls; de franchises de bagages améliorées; d'une assistance spéciale aux passagers.

([3]) Veuillez noter que la politique spécifique de l'OIM en matière d'escortes opérationnelles énonce les éléments suivants:
- il y a un nombre important de réfugiés qui voyagent ensemble;
- les voyageurs ne parlent pas les langues internationales, ne sont pas alphabétisés ou ont des contraintes physiques ou mentales ;
- le trajet est particulièrement long ou complexe, comporte des arrêts de transit ou présente de longues attentes en transit;
- les voyageurs ont des besoins individuels particuliers (par exemple, mineurs non accompagnés, personnes âgées isolées, etc.).

1. Documents de voyage			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
		• réservez à l'avance le plus tôt possible, en particulier pour les grands groupes, y compris les places pour les **escortes opérationnelles/médicales** (si nécessaire) et synchronisez leur voyage avec les réfugiés; • informez la compagnie aérienne de tout **besoin particulier** (oxygène à bord, fauteuil roulant, civières); le voyage des réfugiés souffrant de problèmes de santé est plus long à organiser et une escorte médicale est obligatoire; • vérifiez les politiques de **restriction des bagages** des compagnies aériennes afin d'éviter les problèmes d'enregistrement sur les vols intérieurs (la même vérification est recommandée en cas de voyage par voie terrestre en ce qui concerne la capacité supplémentaire des bus); • organisez l'**hébergement avant le voyage international** pour les réfugiés non urbains vivant dans des camps ou loin du point de départ. Mettez à jour et modifier en permanence la liste des réfugiés, leurs données personnelles et leurs itinéraires (en tenant compte des retraits ou des absences). Partagez avec les principales parties prenantes (par exemple, le bureau de l'immigration, la police aéroportuaire et les partenaires d'accueil) toutes les informations importantes, y compris l'ABN, un calendrier provisoire pour confirmer le meilleur itinéraire et les détails du voyage (heures, numéro de vol, aéroports de départ et d'arrivée, exigences médicales du voyage, etc.).	Les compagnies aériennes internationales peuvent avoir des réglementations différentes de celles des compagnies nationales. Si les bagages à main sont trop grands, ils peuvent être classés comme bagages supplémentaires, ce qui entraîne généralement un supplément. Vérifiez auprès du partenaire de mise en œuvre concerné la raison des retraits/absences de dernière minute (à n'importe quelle étape du processus).

1. Documents de voyage			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Délivrance de visas d'entrée nationaux/de laissez-passer**	Veillez à ce que l'OIM, le HCR ou d'autres partenaires de mise en œuvre reçoivent des ambassades les documents de voyage et tout autre document nécessaire. Résolvez les divergences ou les problèmes en coordination avec les agents du HCR ou de l'OIM et/ou l'ambassade (en fonction des accords existants avec les pays d'accueil et de réinstallation).	Dans les cas prioritaires ou d'urgence ou autre, lorsqu'une ambassade n'est pas disponible, certains États membres de l'UE + autorisent la livraison personnelle du laissez-passer par DHL.
☐	**Briefing préalable à l'embarque-ment sur les procédures de voyage** (géné-ralement dans le cadre des séances de PDO)	Organisez des séances d'information aussi près que possible de la date de départ. Fournissez aux réfugiés des informations pratiques sur le voyage et gérez l'anxiété des personnes qui voyagent pour la première fois. Assurer la liaison avec le partenaire de mise en œuvre concerné en ce qui concerne les restrictions de bagages des compagnies aériennes et les autres exigences relatives au transport intérieur après l'arrivée (comme le nombre de bus nécessaires, etc.).	Les briefings préalables à l'embarquement peuvent porter sur: • les itinéraires, les procédures d'enregistrement, en vol, de transit et d'arrivée • les tâches des escortes opérationnelles et médicales • des recommandations pertinentes, notamment sur le voyage avec des enfants, des conseils sur le comportement à adopter à bord d'un avion, la préparation et l'emballage des bagages, ce qu'il faut mettre dans le bagage à main, comment s'habiller confortablement pour le voyage et l'utilisation des installations à bord.

1. Documents de voyage			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Assistance aux aéroports de départ et de transit ([4])**	Préparez tous les documents de départ requis pour les réfugiés (formulaires d'immigration et de douane de départ) et remettez les documents de voyage et les cartes d'embarquement pour chaque segment du voyage. Aidez les réfugiés à passer les formalités de sécurité, d'enregistrement, de manutention des bagages et d'embarquement à l'aéroport (en leur fournissant des services d'interprétation si nécessaire).	

([4]) Veuillez noter que le personnel spécialisé de l'OIM dispose d'un accès côté piste dans tous les grands aéroports du monde, et ce type de soutien est particulièrement nécessaire pour l'encadrement pratique des groupes et pour le dépannage immédiat en cas d'incident en cours de route (vols annulés, correspondance manquées avec des vols, trains ou bus, ou problèmes d'enregistrement liés aux documents de voyage). Le réacheminement des réfugiés selon leur itinéraire initial est fondamental afin de ne pas perturber les procédures d'arrivée déjà en place à la destination finale. Le personnel de l'OIM reste à l'aéroport jusqu'au départ du vol et informe ensuite les collègues des bureaux d'envoi, de transit et de destination que le vol a décollé. Dans certains aéroports de transit, l'OIM a obtenu des salons spécifiques désignés pour les passagers de l'OIM ou les cas médicaux particuliers.
L'accès au centre médical de l'aéroport peut également être facilité. Pour certains itinéraires, l'émission de cartes d'embarquement peut être requise en transit.

2. Visite médicale ([5])			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Évaluations de santé et examens médicaux avant le départ** (organisés directement par les pays de l'UE+ ou par un partenaire de mise en œuvre externe)	Vérifiez si un permis de voyage est nécessaire pour permettre aux réfugiés d'aller et venir de leur lieu de séjour/camp. Assurez la liaison avec le HCR, l'OIM ou tout autre partenaire de mise en œuvre concerné si nécessaire, pour obtenir le permis. Lorsque les mouvements internes sont trop compliqués, une nuitée jusqu'au départ peut être prévue pour l'ensemble du groupe pendant les évaluations ou les examens de santé. Gardez à l'esprit tout conseil de sécurité donné par les ambassades / le HCR / l'OIM / d'autres partenaires de mise en œuvre. Informez les principales parties prenantes des résultats des évaluations de santé, par exemple: • en transmettant le certificat médical des réfugiés acceptés aux autorités nationales compétentes (par exemple, le ministère de la santé). • en contactant les autorités nationales d'accueil et/ou les professionnels travaillant pour les municipalités ou les centres d'accueil afin de vérifier les modalités de logement. • en déterminant les besoins en escortes médicales accompagnant les réfugiés pendant leur voyage jusqu'à leur destination finale, facilitant ainsi la délivrance de visas pour elles par l'intermédiaire de l'ambassade nationale.	Les évaluations de santé peuvent comprendre: • dépistage de la tuberculose par radiographie thoracique • analyse d'urine Les informations utiles à partager avec les autorités nationales d'accueil peuvent comprendre: • les handicaps; • les conditions de santé mentale (traumatismes, vulnérabilités, etc.); • la nécessité d'une escorte médicale pendant le voyage; • la nécessité d'une ambulance pour le transfert de cas médicaux graves; • les grossesses à suivre afin que les réfugiés puissent voyager en toute séc urité; • tout autre examen médical exigé par les autorités sanitaires de l'État de réinstallation. Si nécessaire, une escorte médicale peut être assignée pour fournir un soutien pendant le voyage ([6]).

([5]) Veuillez considérer que des examens ou traitements médicaux supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres événements perturbateurs pourraient être nécessaires.

([6]) Les escortes médicales et opérationnelles peuvent prévoir:
- des fauteuils roulants et des sièges supplémentaires dans l'avion;
- une alimentation en oxygène embarquée;
- des civières;
- l'accès aux installations médicales en transit;
- le transport par ambulance vers/depuis l'avion;
- l'obtention de l'autorisation préalable du service médical de la compagnie aérienne pour le cas médical à bord de l'avion.

2. Visite médicale			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Évaluation de l'aptitude à voyager**	Un contrôle médical préalable à l'embarquement est recommandé 24 à 72 heures avant le départ. Ce contrôle vise à déterminer si les réfugiés sont aptes à voyager et ne représentent pas une menace pour la santé des autres passagers à bord de l'avion ou des personnes rencontrées en transit ou immédiatement à l'arrivée dans le pays de réinstallation.	Si, au cours de ces séances, la santé d'un réfugié s'est détériorée ou si de nouveaux problèmes apparaissent, il est nécessaire de se reporter aux autorités compétentes du pays de réinstallation pour décider s'il faut effectuer des tests supplémentaires ou de nouveaux tests et/ou assigner une escorte.

3. À l'arrivée ([7])			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Accueil des réfugiés à l'aéroport** dans le pays de réinstallation (généralement par des agents de réinstallation nationaux et/ou des représentants des autorités locales)	Rencontrez et rassemblez les réfugiés à la porte d'arrivée et accompagnez-les jusqu'à la salle d'attente (lorsqu'elle est disponible) ou jusqu'au hall d'arrivée. Vérifiez le nombre de réfugiés arrivés et communiquer la confirmation d'arrivée aux partenaires concernés. Informez les réfugiés des procédures qui seront mises en œuvre jusqu'à ce qu'ils atteignent leur destination finale. Facilitez l'accès à l'aéroport des travailleurs qui accompagneront les réfugiés jusqu'à leur destination finale (appartement privé ou centre d'accueil collectif). En cas de problèmes médicaux, orientez les patients vers des professionnels de la santé à l'aéroport ou dans la municipalité (appelez une ambulance si nécessaire).	Assurez la coordination avec l'OIM, le HCR et les autorités nationales compétentes en ce qui concerne les questions logistiques telles que: • distribution de denrées alimentaires et de boissons; • garde d'enfants pendant que les adultes effectuent des démarches administratives; • interprètes pour chaque langue parlée par les réfugiés (en fonction du nombre, de la langue et de l'équilibre hommes/femmes avec les besoins particuliers du groupe) afin de faciliter les procédures d'arrivée officielles.

([7]) Veuillez considérer que des examens ou traitements médicaux supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres événements perturbateurs pourraient être nécessaires.

3. À l'arrivée			
Statut	**Étape**	**Tâche/action requise**	**Informations complémentaires**
☐	**Statut juridique**	Accordez le statut aux réfugiés réinstallés en associant les autorités nationales compétentes.	Les formalités relatives à l'octroi du statut (telles que les demandes) peuvent être traitées pendant les missions de sélection (en même temps que la décision concernant l'éligibilité au programme de réinstallation), à l'arrivée à l'aéroport, ou à un stade ultérieur. Ce processus peut comprendre: • la prise des empreintes digitales • la prise de photos d'identité • la collecte de données à caractère personnel • la signature de formulaires officiels Le statut peut être délivré immédiatement à l'arrivée ou à un stade ultérieur.
☐	**Assistance au voyage jusqu'à la destination finale** (gérée par des représentants des autorités nationales et des travailleurs chargés de l'accueil, avec le soutien occasionnel du personnel d'un partenaire de mise en œuvre externe – le personnel de l'OIM)	Passez les contrôles de sécurité et d'immigration de l'aéroport en fournissant des services d'interprétation si nécessaire. Fournissez aux réfugiés une assistance jusqu'à leur destination finale: • aidez-les à s'enregistrer sur leur vol intérieur, accompagnez-les jusqu'à la porte d'embarquement et assistez-les jusqu'à l'embarquement; • récupérez les bagages et réacheminez-les si nécessaire; • rencontrez les travailleurs chargés de l'accueil et accompagnez les réfugiés jusqu'à la gare routière ou ferroviaire, d'où ils seront transportés par voie terrestre vers les lieux des procédures d'arrivée, les centres d'accueil collectif ou les logements privés fournis par les municipalités.	Afin d'assurer la continuité des soins, conformément aux politiques de l'OIM, les escortes se rendent généralement à la destination finale et signent des formulaires de transfert avec la partie réceptrice.

ISBN 978-92-9465-964-4

Office des publications
de l'Union européenne

euaa
EUROPEAN UNION
AGENCY FOR ASYLUM